

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DANCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHAIER Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché Public sur procédure adaptée - Etudes pré opérationnelles :
☐ **Evaluation des coûts d'acquisition foncière et immobilière des projets
d'opérations d'aménagement :**
☐ **Désignation du prestataire - Décision – Autorisation**

Monsieur LAMAISSON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'année 2008 devra permettre la poursuite des études pré opérationnelles lancées en 2007, et l'engagement d'un nouveau programme d'études.

C'est ainsi qu'outre la poursuite des études déjà entamées (Pessac « Le Pontet » ; Saint Aubin, Saint Médard en Jalles, Le Taillan Secteur « Bourdieu / Bébian / Verdelet » ; Le Taillan, Secteur « du Chay » ; Eysines, Secteur Carés), les faisabilités opérationnelles et économiques devront être étudiées pour de nouveaux projets d'aménagement, notamment sur les sites suivants :

- Saint Louis de Montferrand – Centre Bourg ;
- Gradignan – Centre Ville ;
- Saint Vincent de Paul – Centre Bourg ;
- Le Bouscat - Centre Ville ;
- Saint Aubin - Secteur Les Vignes ;
- Bruges - Secteur de Terrefort ;
- Bordeaux - Ilot Dupaty ;
- Lormont – Secteur Carriet,

Alors que les études d'urbanisme font l'objet de consultations dont les modalités doivent chaque fois être adaptées aux spécificités du site à étudier, les études de faisabilité techniques et d'évaluation des coûts, les études d'évaluation des conditions et des coûts des acquisitions foncières ainsi que les études relatives aux marchés immobiliers permettant de valider les faisabilités économiques peuvent donner lieu, pour chaque domaine concerné, à des commandes groupées.

Ainsi l'utilisation de marchés à bons de commande permet de réguler au mieux la mobilisation de chaque expertise (bureau d'étude technique / expertise foncière / expertise immobilière) en fonction du rythme d'avancement des études menées par les architectes urbanistes, chefs de fil des études pré opérationnelles.

Concernant **l'évaluation des coûts d'acquisition foncière et immobilière** des projets d'opérations d'aménagement, le précédent marché à bons de commande (notifié en 2005) étant venu à terme, une nouvelle consultation a été lancée en 2007. Prévu sur une durée de deux ans, le nouveau marché à bons de commande a été estimé au minimum à 30 000 € HT et au maximum à 100 000 € HT.

Conformément au seuil de ce marché public sur procédure adaptée :

- les publicités ont été réalisées le 19 octobre 2007 dans le BOAMP, le Moniteur et sur Intranet ;
- la date limite de réception des offres était fixée au 15 novembre 2007 à 16 heures ;
- 13 dossiers ont été retirés et 2 offres ont été remises ;
- l'ouverture des offres est intervenue le 16 novembre 2007 ;
- l'analyse des offres a été réalisée par la Direction du Développement Opérationnelle et de l'Aménagement entre le 16 novembre et le 10 décembre 2007.
- analyse des offres réalisée entre le 16 novembre et le 10 décembre 2007.

Suite à cette analyse des offres (cf. rapport d'analyse en annexe), et au vu des 3 critères prévus au règlement de consultation (qualité du mémoire méthodologique – composition et références de l'équipe dédiée – prix des prestations), il vous est proposé de confier ces études à la société AURIGE qui a reçu la meilleure note dans le classement.

Les dépenses correspondantes seront imputées, sur le budget principal, exercices 2008 et 2009, au chapitre 20, compte 20 31, programme HB 28, fonction 8241, CRB D710.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est proposé Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer le marché public passé en procédure adaptée ayant pour objet la réalisation des études pré opérationnelles d'évaluation des coûts d'acquisition foncière et immobilière des projets d'opérations d'aménagement à la société AURIGE pour un montant compris entre 30 000 € HT et 100 000 € HT (soit 35 800 € TTC et 119 600 € TTC) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président :
 - à signer ledit marché et
 - à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 FÉVRIER 2008

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2008

M. SERGE LAMAISSON